
PEDAGOGIE

A propos d'« Education d'Etat » (1)

Mgr Justin Fèvre a bien voulu dédier son dernier ouvrage : *Vie et Travaux de J.-P. Tardivel*, 1^o à « Isabelle Tardivel, dame Magnan, épouse d'un savant professeur, bon catholique en son privé, mais partisan de l'Education d'Etat. » (2)

Je remercie d'abord le vénérable auteur d'avoir associé le nom de ma femme, fille aînée du fondateur de la *Vérité*, à une œuvre consacrée à la louange de celui qu'une épouse et des enfants qui furent si chers au cœur de Jules-Paul Tardivel pleurent encore.

Mais, en deuxième lieu, il est de mon strict devoir de protester respectueusement contre le jugement incomplet de Mgr Fèvre à mon égard.

Je ne suis pas, je n'ai jamais été partisan de l'Education d'Etat, tel qu'entendu par Mgr Fèvre. J'ai toujours combattu, et, l'occasion échéant, je combattrai encore la thèse de l'« Etat organisant l'Education sans le secours de l'Eglise et méconnaissant les droits des pères de famille ». J'ai toujours préconisé cette thèse : « L'Etat doit *aider* l'Eglise et la Famille dans l'œuvre de l'Education ; mais ne doit *jamais* gêner de quelque manière que ce soit, l'une ou l'autre de ces deux autorités dans l'accomplissement de leur mission divine, mission qui repose sur des droits antérieurs à ceux de l'Etat. » Et cette doctrine, je l'ai puisée dans les enseignements de Léon XIII. Dans son encyclique *Immortale Dei*, ce grand pape, indiquant les devoirs civils des catholiques, dit à ceux-ci « de s'appliquer surtout à faire en sorte que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse comme il convient à des chrétiens ; de là surtout dépend le salut de la société. »

Or, j'ai toujours compris que la loi de l'Instruction publique de Québec, malgré ses imperfections au point de vue des principes catholiques, est conforme dans une large mesure, à la doctrine ci-dessus énoncée.

De par la loi, nos écoles sont *confessionnelles* : elles se divisent en deux catégories indépendantes l'une de l'autre : *catholique*, d'une part, *protestante*,

(1) Cet article a été publié dans la *Vérité* du 1er décembre 1906.

(2) *Vie et travaux de J.-P. Tardivel*, p. 244.